

Télédéclaration des cotisations CDG

Pour information, cette déclaration doit obligatoirement être faite en même temps que le mandat des cotisations CDG.

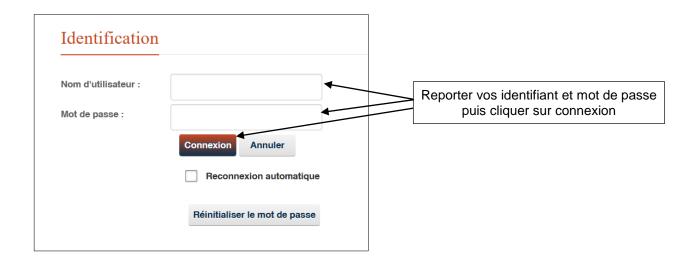
1- Préparation

Afin de réaliser votre télédéclaration le plus simplement possible, munissez-vous dès à présent de l'état de charge URSSAF du mois en cours en format pdf.

2- Connexion

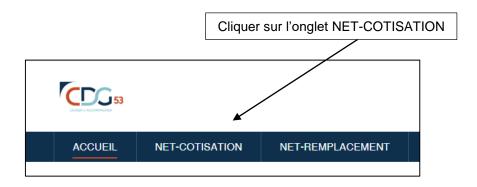
Insérer l'adresse suivante dans votre barre de recherche :

https://cdg-portal.arketeam.fr/cdg53/

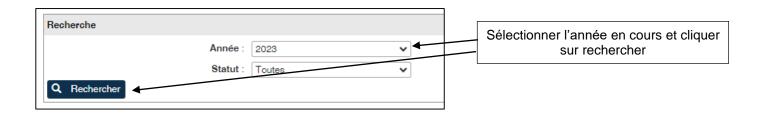


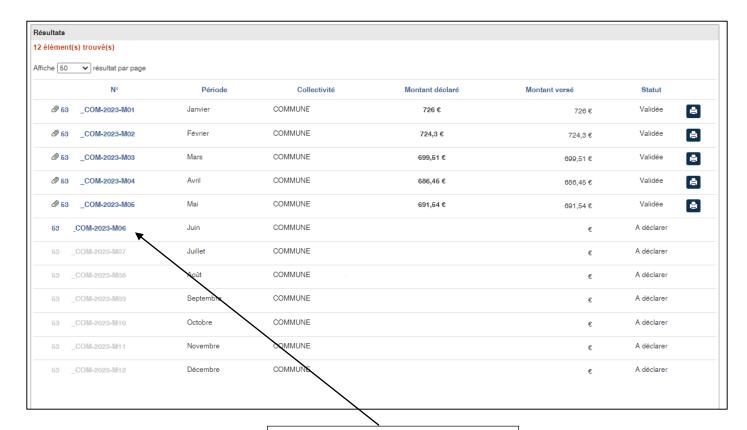
3- Télédéclaration

a) Accéder à la déclaration :







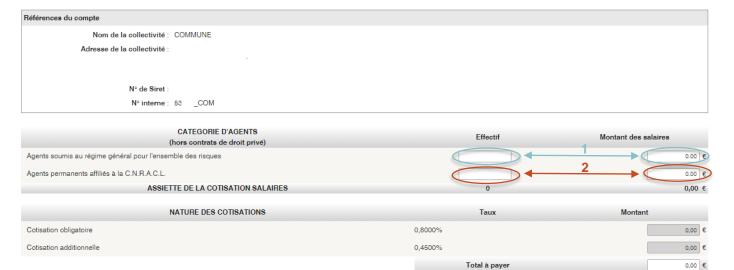


Sélectionner le mois de la déclaration et cliquer sur la référence de celle-ci

b) Compléter la déclaration :

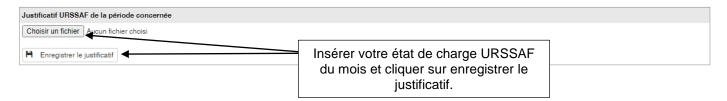
Afin de compléter les champs suivants, merci de vous munir de votre état de charges URSSAF du mois.

/!\ Pour information, il est nécessaire de reporter les montants indiqués au centime près même si un décalage de quelques centimes apparait entre votre montant déclaré et votre montant réellement versé.

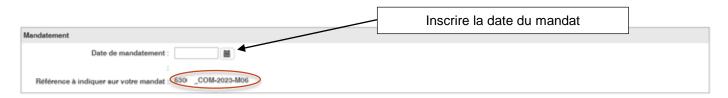


- 1 : Compléter l'effectif et la masse salarial concernant les agents soumis au régime général :
 - Contractuels
 - Titulaires ayant une durée hebdomadaire de travail inférieure à 28 heures
- 2: Compléter l'effectif et la masse salarial concernant les agents affiliés à la CNRACL :
 - Titulaires ayant une durée hebdomadaire de travail supérieure à 28 heures

c) Ajouter la pièce jointe



d) Compléter les informations déstinées au comptable public



IMPORTANT: Afin de faciliter le travail de rapprochement effectué par le comptable public (SGC, trésorerie), merci <u>d'indiquer la référence de votre déclaration dans l'objet de votre mandat</u>

e) Valider la déclaration



f) <u>Télécharger le certificat de télédéclaration</u>

Cliquer sur

IMPORTANT: Afin de faciliter le travail de rapprochement effectué par le comptable public *(SGC, trésorerie)*, merci de <u>joindre le certificat de télédéclaration en pièce justificative de votre mandat</u>.

A l'avenir, sans report de la référence dans l'objet de votre mandat et sans ajout du certificat de télédéclaration en pièce justificative de votre mandat, celui-ci pourra faire l'objet d'un rejet de votre trésorerie.

Certificat téléchargeable à joindre :

